

ATTACHE COMMERCIAL VINS ET SPIRITUEUX

CONDITIONS ADMISSIBILITE

| | |
|--------------------------|--|
| Toute personne active | <ul style="list-style-type: none">- Salariée, Non Salariée ou Bénévole- Age : plus de 20 ans- Ayant terminé sa formation initiale depuis plus de 2 ans |
| Expérience | <ul style="list-style-type: none">- Minimum de 3 années d'activité en rapport avec la certification demandée• Les périodes de stages, formations initiales ou continues (apprentissage, alternance...) ne peuvent être prises en compte• L'activité dans le métier concerné par la certification visée ne doit pas dater de plus de 5 ans• Cette activité doit représenter un volume horaire de + de 2400 heures sur une période de 36 mois.- Les secteurs d'activité concernés sont :<ul style="list-style-type: none">• Le Négoce et la Vente de vins et Spiritueux• Le Négoce et la Vente de produits connexes<ul style="list-style-type: none">▶ matières sèches (ex : bouchons, tonneaux ...)▶ matières végétales (ex : pieds de vigne...)- Les métiers concernés sont :<ul style="list-style-type: none">• commercial (attaché commercial, technico-commercial, représentant)• assistant commercial• caviste ou responsable rayon caves en Grande Distribution• courtier en vins |
| Limites à la candidature | <ul style="list-style-type: none">- 1 seule demande par année civile et par diplôme à concurrence de 3 diplômes différents maximum par an |

[NB : Rappel de la Loi en Bleu](#)